

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du lundi 12 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude DINET
Mme Sylvie CLAIRET
Mme Mireille MARCILLAT – M. Manuel FERNANDEZ

Absents excusés : Mme Fanny BOUVERET donne pouvoir à Sylvie CLAIRET
M. Frédéric PISSIS donne pouvoir à Manuel FERNANDEZ
M. Patrice ANDRIEU donne pouvoir à Jean-Claude DINET

Absent : M. Sébastien MICHEA

M. Manuel FERNANDEZ est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie, et M. Roland DREXLER de l'ONF.



Aménagement de la forêt communale pour la période 2017-2036 : intervention de M. DREXLER de l'ONF :

M. DREXLER des services de l'ONF présente un état des lieux de la forêt communale d'Aubigny dont la superficie est d'environ 210 ha. Puis il expose les enjeux principaux de la forêt et émet un bilan de l'aménagement précédent. Il présente ensuite les principaux objectifs du nouvel aménagement forestier avec le programme d'actions nécessaires ou souhaitables pour les coupes et les travaux sur le moyen terme, et émet un bilan prévisionnel.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre des réglementations propres au site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) sur 210 ha « FR2601013 Forêt de Cîteaux et environs » et au site Natura 2000 Directive Oiseaux ZPS 210 ha « FR20612007 Forêt de Cîteaux et environs » conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier. Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après le départ de M. DREXLER, Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du lundi 17 octobre 2016. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Choix du prestataire pour travaux d'élagage le long de la RD8 :

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres de la forêt communale dont les branches avancent sur le sol du domaine public départemental, le long de la RD8 (route de Cîteaux). Il soumet deux devis :

- Entreprise GAILLARD Romain : 1656.00 € TTC
- Entreprise FEVRE VIELLARD : 1620.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise FEVRE VIELLARD pour un montant de 1620.00 € TTC. Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Encaissement chèque GROUPAMA :

Suite à la révision des contrats d'assurances et notamment les contrats n° 1027 et n° 1029 relatifs aux tondeuses KUBOTA, les assurances Groupama ont procédé à un remboursement sur la cotisation annuelle 2016 et transmis un chèque de 183.66 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter au crédit du budget 2016 cette somme de 183.66 €, autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque par le biais de la Trésorerie de St Jean de Losne et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Heures complémentaires poste adjoint administratif 1^{ère} classe à TNC :

Le Maire expose que l'agent administratif peut être amené à effectuer des heures complémentaires en plus de son temps de travail fixé à 20h hebdomadaire, en raison des nécessités de service et suite à sa demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- que l'adjoint administratif 1^{ère} classe non titulaire à temps non complet, catégorie C, effectue des heures complémentaires en plus de son temps de travail fixé à 20h hebdomadaire, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire,
- que le nombre d'heures complémentaires effectuées par cet agent à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine,
- que la rémunération sera calculée sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses :

➤ SICECO :

- Achat groupé électricité : Manuel FERNANDEZ, délégué titulaire du SICECO, explique que la commune peut adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté et notamment pour l'électricité à compter du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies,
 - accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes,
 - autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Aubigny et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
 - accepte de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
 - donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites du gestionnaire de réseau,
 - autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux : M. FERNANDEZ informe que le SICECO propose de gérer les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui, pour être obtenus et avoir une certaine valeur, doivent être mutualisés. Le SICECO assiste également les communes en termes de conseil technique. Pour les bâtiments communaux, la commune transmet au SICECO toutes les informations nécessaires à la gestion des CEE correspondants (renforcement de l'isolation, passage en double-vitrage, remplacement des chaudières, etc..). Un dossier sera transmis au SICECO en tant voulu.
 - Câbles situés en façade de mairie : M. FERNANDEZ rappelle que des câbles inesthétiques sont situés sur la façade du bâtiment de la mairie. Une demande doit être faite auprès du SICECO par mail pour camoufler ces câbles.

- Extension réseau électrique route de Charrey : une demande de CU a été reçue en mairie pour des futures constructions éloignées du dernier poteau électrique route de Charrey. Après renseignement pris, M. FERNANDEZ indique que la commune n'est pas concernée par les renforcements électriques, par contre, elle a pour obligation de prévoir l'extension du réseau électrique au-delà d'une distance de 30 m entre le dernier poteau et la future construction.
- Recensement des usagers mal alimentés en électricité : M. FERNANDEZ indique que les usagers doivent informer la mairie s'ils sont mal alimentés en électricité. Une information à ce sujet sera transmise aux administrés via le bulletin municipal et le site internet. Rappeler également que les fils électriques aériens qui passent au dessus des propriétés privées doivent être dégagés de toutes branches d'arbres. Les frais d'élagage restent à la charge des propriétaires.
- Point lumineux château d'eau : M. FERNANDEZ informe que les travaux seront prévus et effectués en 2017.

La séance est levée à 21h00.

A Aubigny-en-Plaine, le 19 décembre 2016

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,
Jean-Claude DINET